



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Avis au public

Projet d'arrêté préfectoral interdépartemental relatif à la pêche de loisir sur le tronçon de la Dordogne qui détermine la limite départementale entre la Dordogne et le Lot.

L'objet de cet arrêté inter-préfectoral est de réglementer la pêche de loisir sur le tronçon de la Dordogne qui détermine la limite départementale entre la Dordogne et le Lot.

Cet arrêté est pris en application de l'article R.436-37 du Code de l'environnement : « Quand un cours d'eau ou un plan d'eau est mitoyen entre plusieurs départements, il est fait application, à défaut d'accord entre les préfets, des dispositions les moins restrictives dans les départements concernés ».

Le tronçon concerné fait environ 4 kms et il concerne les communes de Lanzac (46), du Roc (46) et de Pechs-de-L'Espérance (24). Une carte est jointe au présent avis. Sur ce tronçon, il sera désormais fait application de la réglementation lotoise.

La participation du public prévue par l'article L.120-20 du Code de l'environnement a pour objectif d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuels avis sur ce projet d'arrêté.

Le même projet d'arrêté inter-préfectoral a été soumis à la consultation du public par la Direction départementale des territoires du Lot.

Ce projet d'arrêté est consultable du 13 novembre 2023 au 04 décembre 2023 inclus. Vous êtes donc invités à le consulter à l'adresse suivante :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Consultations-du-public/Consultation-par-voie-electronique/Peche-projet-d-arrete-prefectoral-interdepartemental-peche-sur-le-troncon-de-la-Dordogne>

Si vous voulez adresser une remarque ou une suggestion dans le cadre de cette consultation, vous pouvez le faire par courrier électronique à : ddt-seer-emn@dordogne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – cité administrative – CS74000 – 24053 Périgueux cedex.

Fait à Périgueux, le 13 novembre 2023